



**Christine LAGARDE,**  
Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

**Comité de suivi de  
Financement des entreprises par les Banques**

Jeudi 12 février 2009

# OBSERVATOIRE DU CREDIT

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de finances rectificative du 16 octobre 2008 pour le financement de l'économie, l'État a passé, avec les établissements de crédit, des conventions visant à faciliter leur refinancement pour soutenir le crédit à l'économie.

A ce titre, l'Observatoire du Crédit vérifie que les banques tiennent leurs engagements au bénéfice des ménages, des professionnels, des entreprises et des collectivités territoriales. Le tableau de suivi est présenté ci-dessous.

Au niveau agrégé, en décembre 2008, la croissance des encours de crédits reste positive chez les banques signataires d'une convention avec l'État (qui représentent plus de 80% du secteur). Les encours de crédits à l'économie sont stables par rapport à novembre 2008 et ont progressé de +8,3% par rapport à décembre 2007.

## ENCOURS DE CRÉDIT OCTROYÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AYANT SIGNÉ UNE CONVENTION AVEC L'ÉTAT

(en milliards d'euros)

	déc-08	déc-08/déc-07	déc-08/nov-08	déc-08/sept-08
<b>Total des encours</b>	<b>1 481</b>	<b>8,3%</b>	<b>0,1%</b>	<b>1,4%</b>

### Particuliers

<b>Total particuliers</b>	<b>723,5</b>	<b>8,1%</b>	<b>0,4%</b>	<b>1,1%</b>
<i>dont habitat</i>	<i>583,4</i>	<i>6,6%</i>	<i>-0,5%</i>	<i>-0,1%</i>
<i>dont trésorerie</i>	<i>114,7</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,6%</i>	<i>0,9%</i>

### Entreprises

<b>Total entreprises</b>	<b>671,0</b>	<b>8,5%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>1,2%</b>
<i>dont investissement</i>	<i>313,9</i>	<i>11,1%</i>	<i>0,3%</i>	<i>1,6%</i>
<i>dont trésorerie</i>	<i>176,1</i>	<i>5,2%</i>	<i>-4,0%</i>	<i>0,2%</i>

### Collectivités locales

<b>Total collectivités locales</b>	<b>86,5</b>	<b>9,3%</b>	<b>nd</b>	<b>4,9%</b>
------------------------------------	-------------	-------------	-----------	-------------

Source : Banque de France, données provisoires.

Nota : de nouvelles banques sont susceptibles de signer la convention avec l'Etat chaque mois. Les données sont actualisées en conséquence.

### PME

	déc-08	déc-08/déc-07	déc-08/nov-08	déc-08/sept-08
<b>Total TPE/PME</b>	<b>214,5</b>	<b>5,1%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>0,14%</b>
<i>dont TPE</i>	<i>123,9</i>	<i>4,9%</i>	<i>-1,1%</i>	<i>-0,52%</i>
<i>dont PME indépendantes</i>	<i>43,1</i>	<i>7,8%</i>	<i>0,0%</i>	<i>1,21%</i>
<i>dont PME non indépendantes</i>	<i>47,5</i>	<i>3,2%</i>	<i>-0,7%</i>	<i>0,92%</i>

Entreprises des secteurs agricole, industriel et de services, hors immobilier et sièges sociaux.

Source : Banque de France ; données de crédits mobilisés.

LISTE DES GROUPES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION AVEC L'ÉTAT  
(convention en vigueur en décembre 2008)

Société Générale  
Banque Fédérale Banque Populaire  
Groupe Crédit Agricole  
Groupe Caisse d'Épargne  
Groupe BNP Paribas  
Groupe Crédit Mutuel  
Caisse centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF  
Banque PSA Finance  
Groupe RCI Banque  
GE Capital SAS  
GMAC Banque  
S2P-Société des Paiements Pass  
Laser Cofinoga

# SUIVI TERRITORIAL DU FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

- Dans le cadre du plan de soutien aux PME du 2 octobre et du plan de soutien au financement de l'économie du 16 octobre, des commissions du « suivi de financement de l'économie » ont été mises en place dans chaque département.

Ainsi que le précise la circulaire du Premier Ministre du 23 octobre, ces commissions sont présidées par le préfet de département et associe l'ensemble des acteurs économiques locaux :

- *Services de l'Etat* : trésorier-payeur général, directeur du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, directeur de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, ainsi que le directeur départemental de la Banque de France ;
- *Entreprises* : MEDEF, CGPME, UPA, chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers et de l'artisanat ;
- *Acteurs financiers* : délégué départemental de la fédération bancaire française, représentants des établissements bancaires et des assureurs crédit.

- Le rôle de ces commissions est triple :

- *Analyser* la situation économique locale, de façon à identifier au plus tôt les difficultés qui nécessiteraient une action particulière ;
- *Informer* les acteurs économiques sur les dispositifs mis en place pour affronter la crise ;
- *Vérifier* que les mesures mises en place produisent leurs effets sur le terrain.

La commission départementale n'a cependant pas vocation à examiner les situations individuelles d'entreprises en difficulté, qui sont traitées dans le cadre de la cellule opérationnelle de suivi associant, autour du préfet, le trésorier-payeur général et le directeur départemental de la Banque de France, qui exerce les fonctions de médiateur départemental du crédit.

- Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, se rend régulièrement en région pour participer aux réunions des commissions départementales.

Les réunions des commissions départementales font l'objet d'une synthèse mensuelle par les préfets de région, qui permettent donc de suivre au plus près l'évolution du terrain. En complément à cette vision globale, Christine LAGARDE participe régulièrement à des réunions en région pour rester attentive aux difficultés se présentant localement. Ainsi, le ministre s'est déjà rendu en Rhône-Alpes, en Languedoc-Roussillon, en Aquitaine, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Basse-Normandie et continuera ses déplacements tout au long des prochains mois.

*Le Premier Ministre*

à

Madame et Messieurs les préfets de région  
Mesdames et Messieurs les préfets de département

**Objet :** Organisation du suivi au niveau territorial du financement de l'économie  
**p.i. :** - Présentation du système de refinancement bancaire mis en place par la loi de finances rectificative pour le financement de l'économie n° 2008-1061 du 16 octobre 2008  
- Présentation des mesures en faveur des PME annoncées le 2 octobre 2008

La crise financière née en 2007 aux Etats-Unis s'est progressivement propagée à l'Europe pour connaître un pic à la mi-septembre 2008, suite à la faillite de la banque américaine Lehman Brothers. Les conditions de refinancement des banques se sont brutalement dégradées, avec une réduction spectaculaire de la durée des financements disponibles et un renchérissement de leur coût, faisant peser des risques sur la capacité des banques à prêter, à leur tour, aux acteurs économiques.

Afin de rétablir les conditions de fonctionnement du marché du crédit, le Gouvernement a agi sans délai et en coordination avec les Etats membres de l'Union européenne. Le plan français est désormais opérationnel.

La loi de finances rectificative pour le financement de l'économie n° 2008-1061 du 16 octobre 2008, qui a été préparée, adoptée et promulguée en quelques jours, autorise le Gouvernement à apporter sa garantie au fonctionnement du secteur bancaire français dans des volumes considérables - jusqu'à 360 milliards d'euros.

Cette intervention de l'Etat prend deux formes, qui sont toutes deux d'ores et déjà engagées :

- A travers la Société française de refinancement de l'économie, d'une part, l'Etat fournit aux banques, en échange d'une rémunération de sa garantie, des ressources stables et à moyen terme, jusqu'à cinq ans. Les sommes concernées pourraient s'élever jusqu'à 320 milliards d'euros jusqu'à la fin de l'année 2009. La SFRE a tenu son premier conseil d'administration et devrait disposer cette semaine de ses premières ressources pour refinancer les banques adhérentes.

- L'Etat participera, d'autre part, au renforcement des fonds propres des banques pour leur permettre de prêter davantage à l'économie dans une période où la perception du risque est renforcée. Le ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a ainsi annoncé, le 20 octobre, que l'Etat souscrirait des titres subordonnés émis par les six principales banques françaises à hauteur de 10,5 milliards d'euros. Ces titres subordonnés, qui portent intérêts, ne sont pas des actions ordinaires mais sont comptabilisés en fonds propres réglementaires surveillés par les autorités prudentielles.

En contrepartie, les banques seront amenées à prendre, dans des conventions signées avec l'Etat, des engagements fermes de financement de l'économie, sous la forme d'une progression des encours de prêts à l'économie française (particuliers, entreprises, collectivités locales) ainsi que des engagements de comportement éthique.

En complément, j'ai décidé de dédier une enveloppe spécifique au refinancement des collectivités locales. En raison de la durée de leurs emprunts et de l'existence d'un fort ressaut des besoins en période de fin d'année, une démarche complémentaire de celle du refinancement à moyen terme par la SFRE était nécessaire. Une enveloppe de 5 milliards d'euros, financée par les fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), fournira des ressources d'une durée de 20 ans, qui seront distribuées pour moitié directement par la CDC et pour moitié par les banques qui répondront à des adjudications. Le règlement d'adjudication encadrera de manière précise les conditions qu'elles pourront offrir dans ce cadre.

Ces mesures s'ajoutent au plan de soutien de financement aux petites et moyennes entreprises (PME), annoncé le 2 octobre par le Président de la République, qui permet d'augmenter de 22 milliards d'euros la capacité de financement des PME, soit directement par les banques qui pourront mobiliser une proportion des livrets réglementés plus importante que celle qu'elles distribuent aujourd'hui (livrets de développement durable et d'épargne populaire), soit par l'intermédiaire des outils de co-financement et de garanties d'OSEO.

Pour remettre le système financier en marche et limiter l'impact de la crise financière sur les acteurs économiques, le Gouvernement a ainsi agi avec décision, dans des délais très courts et en mobilisant des moyens considérables. Les banques françaises disposent désormais, sur leurs fonds propres et leur refinancement, de la visibilité nécessaire pour que le marché du crédit fonctionne normalement.

Pour autant, les incertitudes des semaines passées ont créé des inquiétudes chez les acteurs économiques sur leurs perspectives d'accès au crédit, qui ne sont pas encore dissipées. Les réponses apportées par les réseaux bancaires de proximité, soumis à de fortes tensions, ont pu être contradictoires, voire donner lieu à des mesures préventives brutales. Il est donc nécessaire d'apporter au plus près du terrain une information sur les mesures prises et de s'assurer du respect par les banques des engagements pris au plan national, en les déclinant aux niveaux départemental et régional.

Je vous demande donc de réunir dans les plus brefs délais, sous votre présidence, les acteurs concernés. En vous appuyant sur les trésoriers-payeurs généraux et les directeurs de la Banque de France, vous réunirez notamment les représentants des réseaux bancaires présents dans le département et des acteurs économiques (MEDEF, CGPME et UPA).

Ces réunions auront pour objet:

- d'informer les acteurs économiques des mesures prises au niveau national et de leurs objectifs ;
- d'effectuer un diagnostic de la situation locale et en particulier du rétablissement d'un fonctionnement normal du marché du crédit aux entreprises ;
- de décliner au niveau local et de suivre de manière précise et régulière les engagements pris par les banques au niveau national.

Les trésoriers-payeurs généraux assureront le secrétariat de ces réunions qui se renouvelleront sur une base au minimum mensuelle tant que des tensions persistantes seront identifiées. Elles pourront s'appuyer sur une cellule de suivi départementale, associant le trésorier-payeur général, le directeur de la Banque de France et le délégué départemental de la Fédération bancaire française, qui établira un compte-rendu mensuel de la situation du financement des acteurs économiques.

Les préfets de région seront destinataires des comptes-rendus départementaux.

Les dossiers individuels continueront à être traités selon les procédures en vigueur, au bon fonctionnement desquelles je vous demande de porter une attention toute particulière :

- les entreprises qui sont confrontées à des difficultés seront orientées vers les commissions des chefs de services financiers et des représentants des organismes de la sécurité sociale (CCSF) placées auprès des trésoriers-payeurs généraux et vers les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) présidés par les préfets de département. Des délais d'instruction accélérés seront mis en œuvre. Je rappelle que pour les entreprises de plus de 400 salariés, le comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) placé auprès de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi est compétent<sup>1</sup> et qu'il peut être saisi pour tout dossier jugé particulièrement sensible.
- les particuliers qui font face à des situations financières difficiles pourront voir leur situation examinée par les commissions de surendettement dont le secrétariat est assuré par la Banque de France.

Les informations collectées et échangées au niveau territorial seront adressées par les préfets de région avant le 21 de chaque mois à la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, à la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, et au ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, qui m'en rendront compte.



François FILLON

---

<sup>1</sup> cf. circulaire du Premier ministre n°5.027/SG du 25 novembre 2004